



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe

Organisation du temps scolaire

Pour tous les écoliers, se lever tous les jours de la semaine à la même heure et avoir des journées d'enseignement allégées est fondamental. C'est ce que permet la réforme. Pour les élèves de maternelle, le respect des rythmes biologiques est essentiel, afin de faciliter les premiers apprentissages.

Certaines spécificités de la maternelle doivent toutefois être prises en compte. C'est pourquoi, sur la base des meilleures pratiques identifiées dans les différentes écoles qui ont adopté les nouveaux rythmes à la rentrée 2013, le ministère de l'éducation nationale recommande de porter une attention particulière sur quatre points :

- [Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants \(sieste\)](#)
- [Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école](#)
- [Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire](#)
- [Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants](#)



- [Recommandations](#)
- [Charte d'utilisation des locaux](#)
- [Une journée à l'école du Petit Vivier \(education.gouv\)](#)

Des informations complémentaires sont accessibles dans la rubrique rythmes scolaires de la Direction Académique

Autres ressources

- [Projet de l'équipe Montesquieu dans l'académie de Nantes](#)

Autres sites

- [Site du ministère](#)
- [Réforme des rythmes scolaires : organisation du temps scolaire dans le premier degré - Eduscol](#)

M.A.J. le 19/02/2015

Dans cette rubrique

- [Enseigner avec les gestes barrières](#)
- [Actualités de l'école maternelle](#)
- [Programme, ressources et évaluation pour le cycle 1](#)
- [Scolariser les enfants de moins de 3 ans](#)
- [Semaine académique de la maternelle](#)
- **[Organisation du temps scolaire](#)**
- [Le jeu au service de la pédagogie : "Les 24 heures de la maternelle"](#)
- [Se former, agir et innover](#)
- [Maternelle et environnement numérique](#)
- [Évaluer et différencier](#)
- [Mutualiser](#)

Textes officiels

- [Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires : Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013](#)
- [Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires : Circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013](#)

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

- [Document cadre et ressources \(Vendée\)](#)
- [Guide méthodologique \(Vendée\)](#)

Espaces ludiques

- [Brochure maternelle](#)
- [Information aux parents](#)
- [Conseils de mise en oeuvre](#)

- [Eduscol](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe
19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9
Tél. 02 43 61 58 00